



N°27/2021

Date : 09/07/2021

LIGNE TELEPHONIQUE DEDIEE AUX PROFESSIONNELS DE SANTE

Madame, Monsieur,

Le 17 février 2020, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Territoire de Belfort faisait évoluer son offre de service téléphonique vers un numéro d'appel unique (36 08) afin de mieux vous accompagner et de mieux répondre à vos interrogations quotidiennes. Ce service est gratuit et est disponible du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30.

Avec une plus grande amplitude horaire et des téléconseillers polyvalents, ce numéro unique contribue à améliorer la qualité de l'accueil téléphonique des professionnels de santé.

Aussi, afin de sécuriser votre contact téléphonique, de réduire votre temps d'attente et celui de vos confrères, il est nécessaire au préalable de vous munir avant tout appel :

1. De votre **numéro d'assurance maladie** ou FINESS (9 chiffres)
2. De votre **numéro de carte CPS** (Si vous n'avez pas de carte CPS, les 5 derniers chiffres de votre compte bancaire professionnel vous seront demandés).
3. Du **numéro de sécurité sociale de ou des assuré(s)** concerné(s) si votre appel concerne un dossier assuré

Vous pouvez aussi **consultez vos retours d'informations** (flux Noémie, notifications flux tiers...)

Ces éléments sont nécessaires pour un traitement optimum de votre appel.

Vous pouvez également nous contacter et poser vos questions par Courriel, via la messagerie d'ameli pro dans l'onglet « Echanges ». Votre demande sera prise en compte sous 48 heures.

Bien Cordialement,

La Responsable du Département Santé

Virginie PASQUIER